FRC.1 6163
Case
FRC
15766

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE

PAR SES COMMISSAIRES

CARNOT, GARRAU ET LAMARQUE,

Envoyés par elle aux frontières des Pyrénées;

Présenté à la Convention le 12 janvier 1793, l'an second de la république.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Les commissaires envoyés par vous aux frontières des Pyrénées, pour y préparer des moyens de défenses, viennent vous rendre compte de ce qu'ils ont fait pour s'acquitter de leur mission; ce compte n'est que le résumé et le complément de ceux qu'ils

THE NEWBERRY LIBRARY

vous ont déja rendus par leur correspondance dans le cours de leur travail.

Une longue alliance entre nous et les Espagnols avoit depuis long-temps éloigné de ces contrées tout appareil militaire ; les forteresses étoient négligées, leurs approvisionnemens presque nuls ; et le peu de forces actives qu'on y entretenoit, prouve qu'on ne s'y occupoit guères d'une invasion que tous les calculs moraux rendoient invraisemblable.

Enfin la difficulté de franchir les monts entassés qui bornent les frontières, une sécurité fondée sur l'intérêt commun des deux puissances, sembloient garantir entr'elles une paix inaltérable, lorsque la voix irrésistible de la raison proclamant les droits des peuples et dessillant leurs yeux, leur apprit qu'ils n'avoient d'autres souverains qu'eux-mêmes, d'autres ennemis que les stupides idoles révérées sous le nom de *rois*, et que le globe entier ne devoit plus leur offrir que des égaux, des amis et des frères.

Jusqu'alors la philosophie n'avoit pas paru bien redoutable à ces êtres nantis du sceptre et ivres de pouvoirs, qui se croyoient de la caste des dieux : mais sa lumière cette fois fut si vive, que frappés de leur néant, ils ne virent plus pour eux de salut possible que dans une ligue universelle ; cette ligue formée par la frayeur et la tyrannie fut dispersée, comme elle devoit l'être, par l'amour de l'égalité et le courage des hommes libres.

On pense bien que les Bourbons d'Espagne ne furent pas les derniers à entrer dans cette conjuration des couronnes contre les droits de l'humanité et du bon sens ; mais plus circonspects ou plus timides que les princes du Nord, ils rassembloient leurs forces à petit bruit, et attendoient, pour mettre le comble au malheur de la France, le succès de la grande coalition.

Leurs projets, cependant, ne pouvoient êtres ignorés de nous ; la protection ouverte qu'ils accordoient aux émigrans, les vexations qu'ils faisoient éprouver à tout ce qui pouvoit être soupçonné d'adhérer à nos principes, l'ardeur sanguinaire avec laquelle ils avoient travaillé aux désastres de nos colonies, décéloient assez depuis long temps les vues de cette cour traîtresse

Enfin des avis multipliés annonçant des hostilités imminentes ; les citoyens se croyant menacés d'une irruption prochaine et demandant de prompts secours, la convention nationale jugea convenable d'envoyer sur les lieux des commissaires, afin d'y rassembler une force imposante et de faire passer nos craintes à nos voisins.

Rien n'étoit moins fondé, sans doute, que ces vaines terreurs,

dont on avoit si souvent entretenu l'assemblée législative ; nous avons su que ces agressions qui, quelquefois par l'exagération des rapports, avoient trompé le zèle de quelques-uns de ses membres, n'étoient autres choses que des rixes particulieres de bergers à bergers, sur le sommet des montagnes, où ils se disputent le territoire pour la nourriture de leurs troupeaux. Ces combats ont eu lieu de tout temps, et il seroit difficile de les faire cesser, parce que les montagnards qui se les livrent sont à-peu-près indépendans de toutes autorités ; mais ces querelles d'individus n'ont absolument rien de commun avec les dispositions politiques respectives de la France et de l'Espagne.

En parcourant le pays avec les chefs de l'armée, nous avons observé que les habitans des hameaux de l'extrême frontière étoient en général beaucoup plus tranquilles sur la prétendue invasion des Espagnols, qu'on ne paroissoit l'être à dix ou douze lieues dans l'intérieur et même dans les places fortes : ce n'est pas certainement que les descendans de ces fiers Cantabres que César regardoit comme invincibles, aient dégénéré de la valeur de leurs ancêtres ; ils sont toujours les mêmes, et offrent encore, pour ainsi dire, les traits caractéristiques des peuples primitifs.

Les craintes dont nous parlons ne sont en effet qu'apparentes, et s'expliquent en partie par le courage même des habitans, et en partie peut-être par l'égoïsme de quelques cités : c'est que d'une part les citoyens ne connoissant pas bien la force de leur situation, et craignant de ne pouvoir y faire toute la résistance qu'on attend d'eux, desireroient de plus grands moyens ; et que d'une autre part les villes sentant combien la présence d'une armée, les établissemens qu'elle entraîne, les travaux d'un camp ou d'une nouvelle forteresse donnent d'activité au commerce et de rapidité à la circulation, cherchent, comme cela est assez naturel, à attirer et fixer auprès d'elles cette source de vie et d'abondance.

La chaîne des Pyrénées ne permet d'accès en France que par ses deux extrémités ; l'une du côté de Bayonne vers l'Océan, l'autre du côté de Perpignan vers la Méditerranée ; par-tout ailleurs il n'existe que des passages étroits, ou, en langage du pays, *des ports*, lesquels sont ou fermés par des places de guerre, ou trop étranglés pour qu'une armée puisse y parvenir avec ses subsistances et ses équipages, de sorte qu'il suffit d'y placer quelques postes militaires pour arrêter les partis ou détachemens ennemis qui pourroient pénétrer jusqu'à eux.

Au rapport des généraux expérimentés qui ont le plus étudié

cette frontière, l'accès par Bayonne est tel que l'Espagne ne peut nous attaquer avec quelqu'apparence de succès, sans y employer au moins cent mille hommes, indépendamment d'une escadre d'observation dans la mer des Basques, mer qui n'est tenable en aucun temps.

Ce fut cette dernière cause qui, en 1674, fit échouer l'entreprise formée par les Espagnols, lorsque l'amiral *Tromp*, qui étoit venu se joindre à eux, se trouvant forcé à la retraite faute de pouvoir mouiller sur ces parages, ils se virent obligés eux-mêmes d'abandonner leur entreprise.

Il suffit donc, pour assurer la tranquillité de cette partie de la frontière des Pyrénées, dont Bayonne est le centre de forces, qu'il soit établi dans cette ville un entrepôt, lequel soit en tout temps approvisionné de manière à ce qu'une armée de vingt-cinq à trente mille hommes qui auroient ordre de s'y porter sur-le-champ, y trouvât tout ce qui seroit nécessaire à sa consommation en subsistances, armes, effets de campement et munitions de toutes espèces pendant le cours d'une campagne : on suppose d'ailleurs que cette même ville, ainsi que Saint-Jean-pied-de-Port, Navarreins, Hendaye et Socoa qui en couvrent les avenues, auroient toujours leurs fortifications parfaitement en état de défense.

L'attaque par les Pyrénées Orientales seroit un peu moins difficile aux Espagnols, si le passage n'étoit défendu par les places de Villefranche, Mont-Louis, fort des Bains, Pratz de Mouillon, Bellegarde, Collioure, Port-Vendre et Perpignan.

Cette dernière place doit être considérée pour cette partie de la frontière qui avoisine la Méditerranée, comme le centre des forces, de même que Bayonne l'est pour la partie qui avoisine l'Océan ; et l'on doit également y établir un entrepôt suffisant pour fournir pendant une campagne entière à la consommation d'une armée de trente à quarante mille hommes.

Les villes intermédiaires, et Toulouse principalement qui est centrale et située sur un grand canal de navigation, seroient susceptibles de plusieurs établissemens militaires pour lesquels on trouveroit, sans beaucoup de dépenses, dans les bâtimens nationaux dont la vente ne peut être que difficile et peu lucrative, toutes les ressources désirables.

L'Espagne a aussi ses moyens de résistance du côté de Bayonne ; elle a Fontarabie, Saint-Sébastien, Jacca, Pampelune ; du côté de Perpignan, elle a Roses, Figuières, Puycerda, Urgel, Barcelonne. Nous ignorons si ces forteresses

résisteroient à une attaque de vive force faite par des Français ; nous croyons que les Espagnols auroient moins à compter sur ces boulevards en eux-mêmes pour leur défense, que sur l'espèce d'énergie qu'inspire un fanatisme que leur gouvernement s'efforce chaque jour de rendre plus aveugle ; et, de notre côté, nous n'aurions pas moins à espérer peut-être des lumières philosophiques qui nous précéderoient et qui commencent à éclairer l'horison des Catalans et de la Biscaye, que du courage même de nos soldats vainqueurs des rois du Nord.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons savoir aucun gré à la cour d'Espagne de la modération qu'elle affecte en ce moment à notre égard ; et si la convention nationale, dont nous ne voulons point prévenir la décision, choisit la paix, nous pouvons dire que ce ne sera pas du moins par un motif de reconnoissance : mais à quelque parti qu'elle s'arrête, elle sentira facilement la nécessité de continuer avec vigueur les préparatifs que nous avons commencés par ses ordres ; car les choses ne peuvent rester dans l'état actuel vis-à-vis de cette puissance étrangère.

Il faut nécessairement ou la guerre, ou un autre traité que celui qui existe ; un traité qui affranchisse notre commerce des entraves honteuses qu'il éprouve, et qui fixe d'une manière plus certaine et plus juste la démarcation des deux frontières.

Or, on ne peut amener l'Espagne à ce but, que par une guerre décisive ou par des mesures assez efficaces pour lui faire adopter les conditions équitables qu'on pourroit lui proposer.

Le commerce entre les deux nations devroit être parfaitement libre : c'est l'esprit de tous les traités ; et cependant une multitude de gênes, de prohibitions, de droits particuliers l'annullent presqu'entièrement.

En effet, à l'exception des comestibles qu'elle tire de chez nous, et des mulets qui sont nécessaires à son agriculture, l'Espagne repousse, autant qu'il lui est possible, tout ce qui vient de France.

Une de nos principales exportations, par exemple, est celle des cochons ; mais pour se réserver le profit de la salaison, qui va à-peu-près à dix francs par tête d'animal, l'Espagne favorise l'entrée chez elle de ceux qui sont en vie, et met sur la viande salée une imposition qui équivaut presque à une défense absolue.

Et réciproquement, elle interdit la sortie de ses matières premières, et particulièrement des laines qui alimentoient autrefois nos manufactures ; nous-mêmes peut-être faisons-nous de fausse

spéculations à ce sujet. La sortie des viandes salées est prohibée; cette loi de circonstances doit être réformée le plutôt possible, pour ce qui regarde les frontières d'Espagne; car si l'on veut empêcher l'exportation des cochons, c'est tout au plus des cochons en vie, afin de se réserver au moins la main d'œuvre de la salaison.

Nous avons été vivement sollicités, tantôt pour arrêter la sortie de toutes espèces de comestibles, tantôt en sens contraire: la raison en est simple; les propriétaires demandent la libre exportation, parce qu'il n'y a qu'elle qui puisse mettre un prix considérable à leurs denrées. Les consommateurs au contraire, les militaires, par exemple, qui ont une paye fixe, et les ouvriers qui ne voient que le moment actuel, voudroient la prohibition absolue, parce qu'ils auroient alors leurs subsistances à meilleur compte.

Combattus par ces deux opinions contraires, nous nous sommes déterminés à laisser les choses dans leur état, parce que tout changement subit, en fait de commerce, produit une secousse et des refoulemens toujours fâcheux; nous avons seulement arrêté provisoirement la sortie des bœufs, objet peu considérable en lui-même, mais qui a contribué à calmer les inquiétudes, et sans lequel il seroit impossible d'ailleurs d'approvisionner de viande l'armée qu'on s'occupe de rassembler.

Il est évident que toutes ces chicanes de commerce sont également nuisibles aux uns et aux autres, et qu'il est de l'intérêt de l'Espagne, autant que du nôtre, de les faire disparoître.

Nous devons remarquer à ce sujet que la France entretient sur la frontière pour la perception des droits de douanes, des bureaux qu'on nous a assuré, non-seulement se nuire réciproquement par leur nombre, mais encore avoir des recettes fort inférieures à ce qui est nécessaire pour en payer les commis.

Quant à la démarcation des frontières, elle est toute à l'avantage de l'Espagne, et formellement contraire à la teneur du traité qui veut que cette démarcation soit fixée par le versant des eaux, c'est-à-dire, que tout le pays dont les eaux se jettent dans nos rivières soit nôtre, et que tous ceux au contraire dont les eaux sont portées en Espagne, soient à elle.

Or, c'est ce que n'ont point du tout observé les commissaires des puissances respectives employés à planter les limites: dans certains endroits, on a anticipé quelque peu sur le territoire espagnol; dans d'autres au contraire, on a abandonné à l'Espagne ce qui devoit appartenir à la France; d'autres enfin sont restées

indivises, mais il n'y a nulle compensation, en général, à faire entre les parties concédées de part et d'autre. L'Espagne s'est fait adjuger tout ce qu'il y a de plus utile; les forêts limitrophes sont demeurées dans son lot, et au moyen de ces forêts, elle exploite des mines abondantes, tandis que nous qui en avons d'aussi bonnes, nous sommes obligés de les abandonner, faute de bois.

Nous observerons, en passant, que depuis plusieurs années des géographes attachés au département des affaires étrangères sont employés à faire la carte des montagnes limitrophes. Ce travail sera très-intéressant sans doute, mais nous sommes obligés de dire qu'il nous a paru conduit avec assez peu d'activité, quoique le traitement de ceux qui en sont chargés, soit fort considérable.

Nous croyons, citoyens, que de ce qui vient d'être dit au sujet des limites et du commerce de la France avec l'Espagne, il suit que nécessairement il faut entre les deux puissances une explication quelconque; il reste à savoir si ce sera par la voie des négociations ou par celle des armes, que les termes de nos rapports avec cette puissance seront fixés; si vous voudrez traiter avec un roi, et sur-tout avec un Bourbon; et si, en supposant le traité conclu, il existe un moyen de vous assurer de sa fidélité et de sa constance à en remplir les conditions. Dans toutes les hypothèses, nous pensons que la continuation de l'armement commencé est absolument indispensable.

Chargés par vous de donner des ordres nécessaires pour cet armement, nous y avons mis tout le zèle que peut inspirer le devoir et le desir du succès; nos opérations vous sont déja connues, nous ne ferons ici que les résumer en très peu de mots.

Nous avons pris pour base l'organisation complette d'une armée agissante de quarante mille hommes avec tout l'attirail qui lui est nécessaire, non que cette force nous paroisse suffisante pour l'attaque, mais *premièrement* afin d'entreprendre une chose possible, tout s'étant trouvé à créer; et *secondement*, parce que cette force seroit facilement soutenue par celles qui peuvent se tirer au moment du besoin des côtes maritimes, tant de l'Océan que de la Méditerranée.

C'est en partant de cette base, que nous avons ordonné la levée de deux bataillons dans chacun des départemens voisins des Pyrénées, et la plupart de ces bataillons sont organisés; nous eussions craint de nuire à l'agriculture, si nous eussions demandé davantage; car dans ce pays qui d'ailleurs a déja fourni

beaucoup, tant aux troupes de ligne qu'aux volontaires nationaux, on est parvenu par la nature même du local, au terme que nous cherchons à obtenir par nos lois, la division des propriétés; presque tous les individus sont cultivateurs, chacun a sa petite possession, et il eût été aussi cruel à nous de l'en arracher, qu'à lui pénible de s'en séparer.

Outre ces bataillons, nous avons formé une légion des montagnards, connus sous le nom de *miquelets*; les ordres nécessaires ont été donnés pour l'organisation de celle des Pyrénées, décrétée par l'assemblée législative: nous vous avons enfin soumis le projet d'une troisième légion de volontaires tant à pied qu'à cheval.

Pour visiter les forteresses et postes militaires, nous nous sommes toujours fait accompagner par les généraux, ou des officiers d'un mérite parfaitement connu, et nous n'avons rien ordonné que de leur avis et de concert avec eux.

L'artillerie étoit un de nos plus pressans besoins; nous avons pris toutes les mesures possibles, pour que cet objet fût pleinement rempli; achat de cuivre, construction d'affûts, approvisionnemens de munitions, établissement d'une école, voilà quels ont été les divers points de nos réquisitions à cet égard.

Nous avions pris le même soin pour les vivres, les fourrages, les hôpitaux, les casernes, les lits, les fournitures, l'armement, l'habillement, l'équipement militaire et les effets de campement. Si l'exécution pouvoit suivre la pensée, ou si le ministre de la guerre eût daigné seconder nos travaux; si par une lenteur inexplicable il n'eût glacé le cœur des citoyens qui s'empressoient autour de nous et se portoient si ardemment à l'accomplissement de nos vœux, nous eussions pu nous promettre d'avoir au mois de mars, sur les frontières des Pyrénées, une armée en état de soutenir l'éclat de nos premiers succès, et d'aller planter sur les bords de l'Ebre l'arbre de la liberté.

Mais vous connoissez, citoyens, les obstacles que nous avons rencontrés et la stagnation à laquelle nous avons été réduits pendant près de six semaines. Ils ont été tels que loin de pouvoir nous trouver en mesure pour attaquer à l'ouverture de la campagne, nous n'eussions pas même pu nous établir sur le pied d'une défense respectable sans les lois infiniment sages que vous avez enfin successivement rendues sur les besoins de nos armées; l'activité va renaître, nous serons à couvert au printems, et si le pouvoir exécutif le veut, nous pourrons entrer en Espagne au commencement de l'automne, tems le plus convenable à cette

expédition à cause des chaleurs du climat, qui sont excessives pendant l'été (1).

Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage sur ces objets de préparatifs militaires, parce que les détails qui les concernent sont tous réunis dans un mémoire particulier annexé à ce rapport; mémoire qui nous a été fourni par l'adjudant-général, commissaire du pouvoir exécutif, officiellement, en sa qualité d'agent responsable, en vertu d'une réquisition de nous, et qui ne laisse rien à desirer.

Une conséquence bien importante de tout ce qui vient d'être dit, est qu'une puissance qui peut avoir des guerres à soutenir doit toujours y être préparée de longue main; premièrement, parce que c'est le meilleur moyen de les éviter; et en second lieu, parce qu'en ne s'en occupant qu'au moment du besoin, on donne à son ennemi le signal de la défense et le temps de faire de son côté les mêmes préparatifs. Mille inconvéniens d'ailleurs accompagnent les armemens précipités, les dépenses en sont au moins doubles ou triples, les fournitures plus mauvaises, et les denrées ainsi que la main-d'œuvre se portent tout-à-coup à un prix que ne sauroit atteindre la plupart des citoyens.

Ce seroit donc une loi bien importante et bien sage que celle qui, après avoir fixé le nombre des armées de la république, ordonneroit que dans l'arrondissement assigné à chacune d'elles, il seroit établi des magasins à demeure, dans lesquels il se trouveroit en tout temps des subsistances, munitions et effets militaires quelconques pour la consommation de 80 mille hommes, au moins pendant un an; que ces effets ne pourroient, pour cause quelconque, être distraits ou transposés d'un arrondissement dans un autre, sans un décret formel du corps législatif, qui alors dans sa sagesse pourvoiroit aux plus prompts moyens de remplacement. Voilà quelle seroit l'économie bien entendue. Une pareille loi strictement exécutée, et l'instruction publique donnant à tous les citoyens une éducation militaire, il seroit facile en tout temps de ramasser en un clin d'œil une force immense dans un point quelconque de la république, et certai-

(1) Il nous a été pénible d'inculper un ministre qui ne nous est connu que par sa réputation de civisme et d'intégrité, et nous sommes bien éloignés d'accuser ses intentions; mais nous ne pouvions sacrifier à cette considération des vérités qui intéressent si essentiellement la sûreté de l'état.

nement alors la France n'auroit jamais de guerre à soutenir que celle qu'elle voudroit bien entreprendre.

ADMINISTRATION CIVILE.

Quoique particulièrement envoyés pour l'organisation d'une force militaire, nous aurions cru manquer à une de nos obligations les plus essentielles, si nous eussions négligé de recueillir les divers renseignemens dont la connoissance peut conduire à la réforme des abus de l'administration civile, et tendre à la prospérité nationale ; ces renseignemens nous ont paru d'autant plus précieux que la plupart des contrées que nous avons parcourues, aussi intéressantes pour le philosophe moral, que pour le naturaliste et le politique, devoient, après avoir été si long-tems et si injustement oubliées par l'ancien gouvernement, offrir à des législateurs qui ont décrété l'unité de la république, des résultats dignes de fixer leur attention.

Parmi les demandes que l'on nous a engagés à mettre sous vos yeux, il en est de générales et de particulières : nous ne vous parlerons que des plus importantes ; nous remettrons les autres au comité des pétitions.

Les réclamations les plus nombreuses sont celles qui concernent les divisions et circonscriptions du territoire de la république. On paroît desirer unanimement la réduction du nombre des municipalités, parmi lesquelles il s'en trouve beaucoup où personne absolument ne sait ni lire ni écrire, et d'autres où personne ne veut accepter les places d'officier municipal.

On se plaint aussi de la multiplicité et sur-tout de la disproportion des districts. Nous avons reçu plusieurs demandes tendant à leur suppression totale, comme faisant un rouage inutile dans la hiérarchie administrative ; d'autres au contraire, et en plus grand nombre, partant du même principe qu'il y a un rouage de trop, veulent que la suppression tombe sur les administrations même de département, parce que, disent-ils, les affaires s'y engorgent tellement qu'elles ne peuvent se terminer ; qu'elles se décident sur des rapports éloignés, sans verification immédiate, et enfin parce que les départemens, par leur consistance et leur force individuelle, auroient beaucoup plus de moyens que les districts pour se rapprocher du régime arbitraire, en se coalisant avec les ministres, peut-être même pour se séparer de la métropole s'ils vouloient tendre à la république fédérative.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de fermer les yeux sur les abus énormes du régime des administrations, nous pouvons en citer un exemple frappant (2).

Tout le monde sait quel étoit le luxe, pour ne rien dire de plus, des anciens états du Languedoc; cependant les plus fortes dépenses annuelles de cette administration n'ont jamais excédé *neuf cent mille livres*, et il paroît constant, d'après les rapports qui nous ont été faits, que cette année les administrations des sept départemens, qui, ensemble, composent cette même province du Languedoc, ont coûté de *trois* à *quatre millions*; les frais d'impressions sur-tout passent toute mesure et appellent la plus instante réforme.

La suppression des tribunaux civils est sollicitée plus vivement encore; on leur oppose non-seulement leur aristocratie qui ne feroit objection que contre les individus, mais encore l'énormité des frais de procedure que l'on prétend surpasser ceux du régime parlementaire; on avance que les anciens suppôts de la judicature en changeant de nom, n'ont changé ni de mœurs ni de principes, que leur ministère est plus ruineux que jamais, et que la lenteur des formes est la même; on remarque enfin qu'il seroit à souhaiter que chacun fût jugé par des personnes de son choix, et que ceux qui n'aiment pas les procès ne fussent point obligés de payer des juges pour ceux à qui il plaît d'en avoir.

Quoique les mêmes principes pussent s'appliquer philosophiquement aux ministres du culte, il faut convenir, citoyens, que les opinions sont encore très-partagées à ce sujet. Dans plusieurs villes, où l'on ne manque pas de lumières, on ne verroit pas indifféremment le décret qui ordonneroit que chacun payera ses

---

(2) Il est également impossible de se dissimuler que leur état actuel en nécessite un grand nombre, notamment leur dépendance absolue d'un ministère mal organisé. Dépendance qui *dénature* subitement les élections, transforme les élus du peuple en simples commis de bureaux, et substitue nécessairement une force d'intrigue à l'autorité populaire, vice essentiel, d'où il est résulté, depuis la révolution, que les directoires ou conseils de départemens ont presque toujours été coalisés contre les opinions révolutionnaires.

Diverses plaintes nous ont été portées sur quelques-uns-d'entr'eux comme contrariant les opérations faites par les assemblées primaires et par les assemblées électorales, depuis la révolution du 10 août, ce qui troubloit, dans quelques cantons, la tranquillité publique; nous avons pris connoissance des faits et employé, pour rétablir l'ordre, l'autorité dont la convention nationale nous avoit revêtus.

prêtres ; nous en avons même trouvé où les citoyens demeurent extrêmement attachés à des cloches qui paroissent inutiles, et auxquels on causeroit une grande affliction si l'on vouloit en brusquer l'enlèvement.

Un autre objet non moins important est celui des contributions publiques. Nous vous avons déja fait part des réclamations du peuple à ce sujet, le droit de patente lui est excessivement odieux. La contribution mobiliaire lui paroît tout aussi injuste, et enfin tout le système des impositions est à refaire ; car la contribution foncière n'est pas moins arbitraire que les autres. Le pauvre qui est taxé au-delà du *cinquième* de son revenu, peut bien à force de peine, parvenir à un dégrèvement ; mais le riche qui n'est taxé qu'au dixième, ne vient pas offrir un autre dixième, et la proportion par conséquent n'en demeure pas moins vicieuse.

D'ailleurs, il y a une vérité frappante en matière de subsides, c'est que la contribution doit être proportionnée, non pas à la fortune des citoyens, mais à leur superflu.

Jamais il n'y aura ni justice ni ombre d'égalité sur la terre, tant que pour payer l'imposition il faudra que l'un donne le quart du pain qui fait sa subsistance, tandis que l'autre en sera quitte pour avoir un laquais de moins.

Soyez certains, citoyens, que les agitations du peuple, quelles qu'en soient les causes immédiates ou apparentes, n'ont jamais au fond qu'un seul but, celui de se délivrer du fardeau des impositions ; soyez certains, comme nous vous l'avons écrit déja, que la stabilité de la nouvelle constitution, quelle qu'elle soit, tient entièrement à l'accomplissement de ce vœu, et que les raisonnemens les plus subtils n'étourdiront jamais le peuple sur ce grand principe : que celui-là ne doit rien qui n'a que le strict nécessaire, c'est-à-dire, que les contributions ne doivent porter, pour chaque individu, que sur la portion de sa fortune qui excède une somme déterminée jugée indispensable aux premiers besoins de l'homme.

Le tourment des impositions n'est pas le seul que le peuple ait à supporter ; l'agiotage ne le désole pas moins, c'est de sa sueur que se forment les trésors de cette race pestiférée dont tout l'art s'applique à discréditer les billets nationaux, et à en relever de tems à autre le crédit pour mettre à contribution, tantôt l'espérance de ce peuple facile, et tantôt ses alarmes.

Les frontières éprouvent plus que d'autres pays les effets de ce jeu cruel ; c'est inutilement que les meilleurs citoyens vou-

droient ne mettre aucune différence entre l'argent et les assignats ; ne pouvant s'acquitter qu'en numéraire avec les étrangers, ils sont obligés de lui donner la préférence, la confiance seule peut rétablir l'équilibre des mesures efficaces contre les ennemis du dehors, la tranquillité dans l'intérieur de la République, la réunion des esprits au sein de la Convention nationale ; voilà les moyens que les vœux des peuples appellent avec instance pour détruire et ce fléau et tous les autres.

A cette question tient celle de la fabrication des monnoies ; nous avons reçu beaucoup de plaintes sur le peu d'activité des directeurs, et nous croyons que cette partie de l'administration n'est point assez surveillée : le mode de distribution de la monnoie de cuivre paroît ne satisfaire personne, et ne produire aucun bien sensible. Les seuls frais de transport absorbent une portion considérable de la valeur même. Dans ce moment-ci, par exemple, il y a à Agen des cloches qui doivent être portées à Bayonne pour être fabriquées en monnoie, et il est calculé que cette monnoie coûtera *douze sols* par livre pour le transport qui ne peut avoir lieu que par terre, tandis qu'en faisant fabriquer cette monnoie à Toulouse ou à Bordeaux, où le transport peut se faire par la *Garonne*, il ne coûteroit qu'environ six deniers (3). Un autre régime à cet égard paroît donc nécessaire, et il seroit infiniment à desirer, dût l'état faire un sacrifice, qu'on parvînt à procurer aux citoyens un échange à bureau ouvert de cette monnoie contre assignats.

Le commerce auroit grand besoin encore d'autres encouragemens avec l'Espagne ; il éprouve, comme on l'a déja dit, toutes sortes d'entraves ; par mer, il étoit autrefois célèbre par la pêche de la baleine, pêche que les Basques avoient osé tenter les premiers, et qu'ils faisoient avec une grande supériorité.

Aujourd'hui *Saint-Jean-du-Luz* et *Ciboure* qui étoient leurs principaux établissemens, ne pourroient sans dépenses fort considérables, reprendre leur ancienne importance ; mais on pourroit au moins vivifier un peu cette côte malheureuse, à l'aide de quelques balises et autres travaux d'une dépense médiocre, sur lesquels nous avons reçu un mémoire excellent fait par un ingénieur très-éclairé (4), qui nous a fourni encore plusieurs

(3) La municipalité de Bayonne nous a encore cité pour exemple, que le transport d'une somme de 100 livres en sous de cloche, fabriqués en cette ville, rendue à sa destination, avoit coûté jusqu'à 50 livres.

(4) Leroi.

autres renseignemens précieux sur la marine et sur l'agriculture.

Un autre objet qui n'intéresse pas moins le commerce maritime est l'achèvement des jetées ou digues à la mer qui conduisent à son embouchure la rivière d'Adour sur laquelle est située Bayonne; il existe à la rencontre des eaux de la rivière et de la mer un banc de sable assez connnu sous le nom de la *barre de Bayonne* : cette barre obstrue dangereusement l'entrée du port, les ouvrages d'architecture hydraulique qu'on a déja faits pour la détruire, en ont considérablement diminué les inconvéniens; mais il faudroit y travailler encore, et il est véritablement digne de la nation que de si importans travaux soient achevés.

Quant à la franchise de ce port, c'est encore un problême de savoir si elle est utile ou nuisible au bien général. La plupart des villes voisines, et une partie même des habitans de Bayonne demandent la suppression de cette franchise, d'autres au contraire regarderoient cette suppression comme la ruine du pays. Cette question des franchises mériteroit peut-être un nouvel examen approfondi; et s'il est reconnu que la conservation en soit avantageuse à la République, on ne pourra du moins s'empêcher de voir avec regret qu'un privilège quelconque puisse être utile dans le pays de la liberté.

Parmi les manufactures qu'on pourroit encourager dans les pays qui avoisinent les Pyrénées, on remarque celles de drap et de quelques étoffes communes; des papeteries, la salaison des viandes, et l'éducation des jeunes mulets et des bêtes à laine. L'exploitation des mines est aussi un objet des plus essentiels; il y en a de fer, de cuivre, de plomb et de charbon. Les mines de fer passent pour supérieures à toutes celles de la République; elles pourront servir non-seulement à l'établissement d'une manufacture d'armes essentielle sur cette frontière, mais encore à la fabrication des scies, limes et autres instrumens de ce genre que nous tirons d'Allemagne. Le bois manque pour plusieurs de ces mines, mais il en est encore qui peuvent être exploitées, et il y en auroit beaucoup plus si la ligne des limites qui nous sépare de l'Espagne, eût été tracée conformément aux termes du traité d'alliance.

Au reste, la culture des bois est susceptible de recevoir, dans ce pays de montagnes, les plus heureux encouragemens; la plupart, aujourd'hui nues, ont été jadis couvertes de forêts; il reste encore, de distance en distance, quelques gros arbres qui le prouvent; et les Espagnols, malgré leur indolence,

savent tirer des leurs un parti infiniment plus avantageux qu nous.

L'ingénieur dont nous avons déja parlé, nous a fourni, à ce sujet, des observations très-intéressantes, en montrant comment on pourroit favoriser cette branche de revenus, et combien elle seroit utile sur-tout à la marine pour laquelle il est si difficile aujourd'hui d'avoir des bois qui lui soient propres.

Ces contrées offrent encore à l'agriculture les plus vastes ressources dans le défrichement et le dessèchement des terres incultes connues sous le nom de *landes*; on sait qu'il existe là-dessus plusieurs projets dont il y a lieu d'attendre les plus grands succès, lorsque la république, exempte d'inquiétudes, pourra s'occuper exclusivement de tirer de son sein les trésors qu'il récèle.

ROUTES ET CANAUX DE NAVIGATION.

Mais, citoyens, parmi les objets qui ont attiré notre attention, aucun n'a dû la fixer plus particulièrement que *les routes et canaux de navigation*; sans eux, quelques efforts que l'on fasse, il est impossible que l'agriculture et les arts prospèrent. Le besoin de communication renferme en quelques manières tous les autres; car par-tout où il est facile d'arriver, l'instruction se répand, l'industrie s'éveille, et là s'établit naturellement tout le degré de mouvement, dont le local est susceptible.

Il est difficile d'exprimer à quel point de dégradation les routes sont tombées dans la plus grande partie des lieux que nous avons parcourus, et notamment dans les *Basses Pyrénées*, *Lot*, *Lot et Garonne*, la *Dordogne*, *les Landes et la Gironde*; il en est où des voitures et des bœufs sont demeurés ensevelis, sans qu'il fût possible de les en tirer; beaucoup d'autres sont absolument interrompues; plusieurs propriétaires des biens de campagne, qui avoient vendu leurs denrées, ont été forcés de les garder par l'impossibilité du transport; les villes ne peuvent se procurer ni blé, ni bois de chauffage; on se voit sur le point de ne pouvoir plus communiquer d'un canton à l'autre; l'alarme, à cet égard, se répand par-tout; et si les plus prompts, les plus puissans secours ne sont accordés, il faut s'attendre à voir plusieurs de ces départemens changés en déserts.

Le défaut de communication fait que des contrées qui se joignent sont pour ainsi dire étrangères l'une à l'autre; langage, mœurs, costumes, tout est différent; ces séparations entre-

iennent l'ignorance, l'égoïsme et l'indifférence pour les affaires générales de la republique.

Un plus grand mal encore, est que les subsistances ne sauroient pénétrer, et que la dépopulation s'ensuit : en vain la libre circulation des grains sera décrétée, si des obstacles physiques qui s'y opposent, équivalent à une prohibition absolue ; la difficulté des charrois détermine les négocians à porter ailleurs leurs denrées ; et, d'un autre côté, les productions propres au local se trouvant sans débouchés, cessent d'être cultivées, et les terres tombent en friche : en un mot, il est aisé de sentir que les routes seules peuvent porter la vie dans toutes les ramifications du corps politique (4).

Ce que nous avons dit des chemins est également vrai ; pour les canaux de navigation, il en est plusieurs dont les départemens voisins des Pyrénées seroient susceptibles ; il en est, dont les projets sont connus, qui assainiroient et vivifieroient les Landes ; tel est celui qui joindroit *la Garonne à l'Adour*, d'autres qui donneroient lieu à des établissemens infiniment desirables, et sur-tout à l'exportation des mines qui abondent dans le département de la Dordogne, et dans ceux des Hautes et Basses Pyrénées.

Assez long-temps ces pays ont été oubliés pour toute autre chose que pour les impositions ; assez long-temps ils ont contribué à l'entretien des travaux publics, dont ils ne se ressentoient en aucune manière ; il seroit juste, maintenant, sans doute, et utile à la république entière, de vivifier à leur tour ces régions délaissées. Ceux qui ont médité ces objets n'hésiteront pas de convenir que c'est au trésor national seul à fournir les fonds nécessaires à ces travaux ; s'il étoit décidé que ces dépenses seront faites par les départemens respectifs, ce seroit la chose la plus injuste et la plus illusoire ; car ces départemens ont contribué, dans le tems, aux travaux publics exécutés

(4) Nous avons eu lieu très-souvent de remarquer les inconvéniens du défaut absolu de police au passage des rivières où il n'y a pas de ponts établis. Les bateliers y font éprouver beaucoup de vexations aux passagers ; ils les rançonnent ou les injurient. La convention nationale ne sauroit prendre des mesures trop promptes pour remédier à cet abus intolérable.

Elle doit aussi donner toute son attention au service des postes. En général on a droit de se plaindre de ce que le plus souvent les maîtres de postes n'ont pas assez de chevaux dans leurs écuries, ainsi que du peu d'égards qu'eux et leurs postillons ont pour les personnes qui voyagent.

ailleurs ;

ailleurs ; et ce seroit vouloir les laisser éternellement dans leur dénuement actuel, que de les charger du soin d'en sortir eux-mêmes ; le pauvre reste toujours pauvre, parce qu'il ne peut faire les premières avances, et que, comme l'a dit un grand homme, les premiers *dix mille francs* sont plus difficiles à acquérir que le second million.

La république ne sera jamais *une*, *indivisible*, *prospère*, tant que tous ne viendront pas au secours d'un seul. Il est odieux, et contre tous principes, que parmi les municipalités les unes soient riches, et les autres pauvres ; que l'une ait des biens patrimoniaux immenses, et l'autre seulement des dettes ; ce n'est plus là vivre en famille : si vous voulez que les hommes soient égaux entr'eux, le premier pas à faire est très-certainement que les municipalités le soient entr'elles, c'est-à-dire qu'elles aient des moyens proportionnés à leurs besoins ; car s'il y a des priviléges locaux, il y en aura bientôt d'individuels, et l'aristocratie des lieux entraînera nécessairement, dans peu, l'aristocratie des habitans.

Sans doute pour former ces routes, ces canaux dont nous venons de parler, il faut de grandes mises dehors, mais nous ne croyons pas qu'il y ait rien au-dessus de facultés de la France libre ; nous ne pouvons regarder comme véritable dépense, ce qui n'est qu'un argent placé, un argent que la prospérité de l'agriculture et du commerce doivent rembourser au centuple ; nous considérons comme une économie de charlatan celle qui ne décharge le trésor public de ses dépenses que pour les rejeter sur les administrations particulières, et nous sommes persuadés que la convention nationale feroit un grand acte d'économie politique, si elle décrétoit qu'une somme de quarante-cinq millions tout au moins sera consacrée annuellement aux chemins et canaux jusqu'à l'achèvement de tous ceux qui seront jugés nécessaires à la circulation intérieure rendue parfaitement libre d'après une carte générale qui devroit être dressée à cet effet.

Le moment de préparer ce grand travail est d'autant plus favorable, qu'on ne peut se dissimuler qu'après la guerre, des milliers de bras vont manquer d'occupation : vous ne pouvez entretenir long-temps sur pied une armée de six à sept cent mille hommes, il faut leur trouver des moyens de subsistance, pour le moment où ils seront de retour à leurs foyers. Il est impossible d'abandonner à l'indigence des citoyens qui ont si courageusement servi leur patrie : mais leurs besoins immenses finiroient par la dévorer elle-même, si l'on ne trouvoit le moyen

d'y pourvoir par leur propre travail ; or, il seroit difficile d'en trouver un autre pour remplir cet objet majeur, que celui de réparer, de percer des routes et d'ouvrir des canaux.

Ces projets tiennent aux secours publics, et ces secours sont urgens par-tout : ceux qui jadis vivoient d'abus, entretenoient, par la monstruosité même de leur luxe, une immensité d'ouvriers, et la circulation ayant pris subitement un autre cours, ces ouvriers manquent de pain ; vous avez déjà pourvu aux plus grands besoins des familles appartenantes aux soldats qui ne pouvoient plus les soutenir, il faut songer aux autres, et ce n'est qu'en formant des atteliers nombreux que vous éviterez les malheurs qu'amènent presque nécessairement les grandes révolutions.

Dans ce moment il s'établit à Toulouse une manufacture anglaise pour les étoffes de coton, qui, autant pour cette raison, que par la nouvelle branche d'industrie qu'elle introduit en France, mérite la plus forte protection. Cinq cents personnes qui mendieroient sans elle y gagnent déjà leur vie, et l'on peut raisonnablement espérer que dans très-peu d'années elle la donnera à dix mille au moins, et qu'elle aura contribué d'une manière sensible à nous affranchir du tribut que nous payons aux manufactures d'Angleterre.

Des plaintes nous ont été portées sur l'administration lâche et quelquefois infidèle de plusieurs maisons de charité. Les hôpitaux gémissent toujours sous leur ancien régime ; la plupart sont encore desservies par des sœurs grises qui distribuent leurs soins avec une partialité marquée, d'après leurs prétendues opinions ou celles des fanatiques qui les dirigent. A Toulouse, particulièrement, cet ancien berceau de l'inquisition, l'aristocratie n'est pas morte et les espérances de la contre-révolution ne sont point évanouies, quoique la masse des citoyens y soit animée du plus pur civisme.

Les hôpitaux de cette ville, dont un seul contient environ 3000 personnes, étoient des foyers de fanatisme et de contre-révolution : nous en avons fait renouveler l'administration toute entière, nous en avons fait exclure les prêtres réfractaires qui les desservoient encore, et nous avons fait remplacer toutes les sœurs par des femmes charitables qui ne se piquent point d'avoir un système sur la religion, et qui ne connoissent que la soumission aux lois. Il est des secours publics qui sont d'une nécessité plus fortement sentie dans les circonstances actuelles.

Tels sont les hospices militaires de *Bagnères*, *Barèges et Eau-*

ferets, lieux où se trouvent les eaux thermales si utiles aux blessés : mais ces établissemens ne répondent point à la grandeur d'une république dont l'humanité est le premier principe. Il y faudroit de grands hôpitaux, il faudroit aussi que les routes qui y aboutissent fussent entretenues avec un soin particulier; bientôt une foule de citoyens, d'étrangers, s'empresseroient d'aller visiter et de vivifier ces habitations; attirés les uns par le besoin de recouvrer leur santé, les autres par le desir de faire diversion au tumulte de leurs affaires, d'étudier les âpres beautés que la nature y déploie, les monts sourcilleux, les cascades qui s'y precipitent de leurs sommets, ou les vallées solitaires qui rappellent l'homme à lui-même et au bonheur de la vie pastorale.

Citoyens, nous vous avons rarement écrit sans vous parler des besoins de l'instruction publique; c'est que par-tout ces besoins s'annoncent par les expressions de la plus vive impatience. Une génération nous suit dont l'éducation est abandonnée depuis trois ans; pour peu qu'on tarde encore, elle ne sera plus en état de jouir du bienfait de la liberté. Déja de nouveaux préjugés semblent prendre la place de ceux qu'on a détruits; on voit des citoyens de bonne foi qui en sont arrivés au point de considerer l'intolérance et la dureté comme le caractère distinctif du vrai républicain, qui traiteroient volontiers d'ennemis de la révolution, tous ceux qui trouvent quelques jouissances dans les douceurs de l'amitié et des vertus domestiques, qui s'étudient à devenir farouches et instruisent leurs enfans à ne juger du degré de patriotisme des autres citoyens que par celui de la terreur qu'ils inspirent.

L'education nationnale seule, peut détruire les impressions funestes qui feroient bientôt de la France une horde de sauvages; elle seule peut développer dans le cœur de la jeunesse les vrais principes de son bonheur, l'amour ardent, mais eclairé de la patrie, la piété filiale, le goût de la simplicité, le sentiment de la bienveillance et le respect pour les mœurs.

Ces principes sont ceux de l'égalité naturelle, aussi les avons-nous trouvés tous établis chez quelques-uns des peuples que nous avons visités. Chez les Béarnois, par exemple; et sur-tout chez les Basques, nous les y avons trouves, ces principes naturels joints à la grace et à la force du corps : c'est que ce peuple étoit républicain avant nous, qu'il ne connoissoit ni privilèges, ni seigneurs, ni droits féodaux; et qu'isolé par son langage parti,

culier, autant que par le site de son territoire, il a toujours conservé le type de la nature.

Nous vous avons parlé de beaucoup d'abus, il en est beaucoup d'autres encore contre lesquels nous avons reçu de nombreuses réclamations. Nous les rassemblons ici succintement sans nous astreindre à un ordre méthodique.

Le secret des lettres, par exemple, ne paroît pas encore être parfaitement respecté: ce ne sont plus guere les directeurs des postes qu'on accuse, mais des autorités constituées et quelquefois non-constituées qui, sous prétexte de surveillance, se rendent coupables de ces délits.

Des juges de paix dans les campagnes font un métier honteux de ce qui ne devroit être que l'exercice d'un ministère paternel et consolant; on leur reproche infiniment de despotisme et une avidité indigne du caractère respectable dont la confiance publique les a revêtus.

Plusieurs tribunaux de police correctionnelle exercent un arbitraire plus criant encore, celui de faire exécuter leurs jugemens malgré l'appel. Un pere de famille, par exemple, sera condamné à une détention de deux mois, il fait appel au tribunal de district, néanmoins il subit sa peine provisoirement; et quand même il seroit ensuite reconnu innocent, sa famille n'en est pas moins demeurée sans secours pendant sa détention, et lui sans avoir pu faire valoir par lui-même ses moyens de justification ni pouvoir, après sa sortie, réclamer des dommages-intérêts contre le juge de paix qui a agi d'office, ou sur la dénonciation du procureur de la commune.

Les prisons en général nous ont paru peu soignées, et souvent les maisons d'arrêts ne sont point séparées des maisons de correction.

La loi sur les peines et délits militaires condamne à mort l'inférieur qui frappe son chef, et n'inflige aucune punition à celui-ci, quels que puissent être ses procédés à l'égard de son inférieur; c'est une lacune dans le code, et il en résulte que des chefs se croyent en droit d'accabler impunément d'injures leurs subordonnés; il s'en trouve même dont les provocations sont telles, que ceux contre qui elles sont dirigées, fussent-ils les plus patiens des hommes, ne sauroient se contenir.

Nous avons suspendu un commandant de bataillon qui se trouvoit dans ce cas, son subordonné ayant été d'après la loi,

condamné par la cour martiale pour une faute dont le chef étoit au moins aussi coupable que lui.

On accuse de concussion quelques receveurs du timbre ; on nous a fait remarquer du moins qu'ils pouvoient souvent en commettre, sans qu'il en restât aucun vestige, et en conséquence on nous a demandé que près des recettes principales il fût établi des contrôleurs.

Nous avons déja fait part des nombreuses réclamations des citoyens sur les difficultés qu'ils éprouvent à toucher les pensions ou autres sommes qui leur sont dues par l'Etat. Il y auroit, ce semble, un grand avantage à ce que ces sommes, les pensions sur-tout, fussent acquittées dans les districts respectifs des parties prenantes.

Nous avons trouvé assez fréquemment des fonctions incompatibles réunies sur les mêmes personnes, des administrateurs qui depuis l'organisation des pouvoirs constitués n'avoient rendu aucun compte public.

Des départemens qui ayant épuisé depuis long-tems les sous additionnels de 1792, avoient été obligés d'anticiper des sommes considérables sur ceux des années subséquentes.

Beaucoup de municipalités où les rôles de contribution pour 1791, ne sont pas encore faits.

Quelques-unes qui ayant revendu des biens nationaux qu'elles avoient achetés, avoient perçu les sommes sans rien verser dans les caisses de district.

Il est vrai qu'en général les administrations sont grevées de charges énormes, et que les municipalités sur-tout sont réduites à un excès de détresse inexprimable.

La plupart avoient des octrois qui faisoient la majeure partie de leur revenu, et qui sont supprimés ; cependant les charges sont beaucoup plus grandes : aussi toutes sont aux expédiens, toutes vous demandent les secours les plus prompts et les plus efficaces ; ceux que vous aviez accordés à quelques-unes ne peuvent être considérés que comme de légers palliatifs. Lorsque les besoins sont sans cesse nécessaires, il faut autre chose pour y pourvoir qu'un soulagement momentané. Cet objet, citoyens, est d'une importance majeure, et si vous ne le prenez dans la plus haute considération, il est impossible de prévoir les maux qui en seront la suite.

Nous avons été informés que dans plusieurs parties de l'extrême frontière on favorisoit ouvertement la rentrée des émigrés et des prêtres fanatiques, qu'ils prêchoient de nouveau la

discorde et l'anarchie ; et la nature même de quelques mouvemens populaires qui heureusement n'ont point eu de suite fâcheuse, annonce qu'ils n'avoient pas eu lieu sans quelque intervention de leur part.

Il n'est pas douteux que presque par-tout on n'ait usé de beaucoup de ménagemens envers les traîtres, et qu'on n'ait apporté à l'exécution de la loi du séquestre une lenteur très-préjudiciable : on ne peut douter également qu'il n'y ait eu une grande dilapidation de chevaux d'emigrés et chevaux de luxe, ainsi que de leurs meubles et des effets appartenans aux maisons religieuses ou églises supprimées, notamment des pierres précieuses et des bibliothèques.

Nous avons vu des assemblées électorales exercer des fonctions administratives, même législatives, et prolonger leur session d'une manière scandaleuse.

Nous avons vu des comités centraux de sections qui, après avoir rendu des services réels dans des momens de crise, finissoient par abuser de la confiance publique, et commettre des actes d'autorité, on ne peut plus vexatoires.

Nous sommes obligés de dire enfin que presque par-tout nous avons trouvé les pouvoirs constitués sans force, la hiérarchie des autorités totalement bouleversée, l'esprit d'avarice porter sa bassesse et sa corruption dans toutes les classes de la société ; les plus lâches passions se faire accueillir à force d'impostures ; le mérite modeste exclus de toutes les places par l'impudence et les plus viles intrigues ; le saint nom de liberté servir de prétexte aux violences et aux brigandages ; l'hypocrisie du civisme écraser le civisme lui-même, et la plus austère probité ne pouvoir trouver un abri contre les traits cruels de ce monstre nouveau.

Citoyens, ces tableaux sont réels, et chacune de ces plaintes n'est pour ainsi dire que le résumé d'un grand nombre de doléances particulières dont nous sommes porteurs.

Ce n'est pas sans un sentiment douloureux que nous prévoyons l'inutilité dont tant de réclamations justes vont être frappées par leur nombre même, puisqu'il est moralement impossible que la convention prononce sur chacune d'elles, et qu'ainsi vont s'évanouir les espérances de tant d'infortunés qui avoient cru voir arriver des libérateurs quand nous parûmes au milieu d'eux comme envoyés par vous.

Citoyens, le plus grand des maux qui afflige le peuple en ce moment, c'est le déni de justice, ou ces lenteurs dispendieuses

qui sont pires qu'un *déni formel*; il y a des lois, beaucoup trop peut-être, mais elles ne s'exécutent point, souvent par l'insouciance des fonctionnaires publics, plus souvent encore par le découragement et les disgraces dont on les abreuve, et quelquefois aussi parce que ces loix ou obscures, ou contradictoires, sont elles-mêmes inexécutables; mais si la convention nationale ne peut appliquer le baume consolateur sur chaque plaie particulière, qu'elle daigne au moins, nous l'en prions, ne pas oublier les grands objets d'ordre public et d'économie politique que nous avons mis sous ses yeux. A ce dernier égard, rien de partiel ne doit être entrepris, c'est en grand qu'il faut envisager les besoins de la république: pour travailler avec succès dans ce genre, il faut pouvoir réunir et rapprocher les connoissances locales qui concernent l'administration de chaque département; il faut, de plus, que ces connoissances locales soient recueillies et méditées dans leurs détails; car, superficiellement prises, elles n'offriroient souvent que des résultats trompeurs et dangereux.

Nous pensons donc que pour faire mouvoir ensemble et correspondre les grands ressorts de ce mécanisme; que pour appliquer à propos l'emploi des dépenses, et régler l'ensemble des travaux dans toute l'étendue de la république, il faudroit qu'un état annuel de la France fût rédigé par des savans et des artistes qui seroient envoyés par-tout sur les lieux mêmes pour faire des expériences, discuter et approfondir chacun des objets; que cet état contînt dans un ordre méthodique tout ce que ces savans ou artistes auroient pu recueillir sur l'état de la population, sur l'agriculture, les mines, les manufactures, les communications, les productions, le commerce, et généralement sur tout ce qui est du ressort de l'économie politique, en y joignant les observations, réflexions et projets qui seroient jugés par eux pouvoir contribuer à la plus grande prospérité de l'état: ces tableaux, dont les Anglois connoissent l'importance depuis si long-temps, devroient être présentés chaque année, à époque fixe, au corps législatif, et c'est là qu'il trouveroit les bases mathématiques sans lesquelles il est impossible de parvenir jamais à un système raisonné d'administration générale.

Il est tems, citoyens, que vous tourniez vos regards sur ces véritables élémens de la félicité du peuple; son esprit vous est connu, il est par-tout bon, confiant, toujours croyant toucher au terme de ses maux. Il aime la république, parce que le sens intime lui dit que ceux qu'il a choisis pour ses représentans,

ceux dont l'intérêt se confond avec le sien, doivent lui être plus affectionnés que ceux qui sans cesse loin de lui, sans cesse trompés, sans cesse abusés, se croient d'une nature supérieure.

Que de sacrifices n'a pas fait ce peuple excellent pour la révolution ! faisons-lui donc aussi le sacrifice de nos passions individuelles ; toujours prêt à suivre l'impulsion que vous lui donnez, il ne desire que d'aller ensemble, et croyez qu'il distingue parfaitement ceux qui sont franchement pour lui, de ceux qui ne sont que de perfides intrigans ou d'ambitieux agitateurs.

Et cependant, que ne fait-on pas pour l'égarer ? Que de pamphlets hypocrites ne lui fait-on pas distribuer ! Par combien de gazettes les unes feuillantines, les autres anarchiques, ne cherche-t-on pas à le ramener au despotisme ? on le travaille en tous sens par des efforts contraires ; on obscurcit a ses yeux les vérités les plus évidentes ; on l'empêche de saisir aucun principe, de se reposer sur aucune base, de se rallier, enfin, à aucun but déterminé.

C'est de vous seuls, citoyens, qu'il attend aujourd'hui la fin de ses incertitudes, et l'assiette dont il a besoin. Par-tout vos commissaires ont reçu de lui les marques les plus touchantes de sa confiance exclusive dans la convention nationale ; il sembloit que, sortis de son sein, nous portassions avec nous l'infaillibilité : si nous n'eussions résisté à l'effusion de cœur des citoyens de la plupart des lieux que nous avons parcourus, et sur-tout des campagnes, ils nous eussent voulu pour juges de leurs procès et pour arbitres de leurs impositions, nous eussions prononcé sur toutes leurs affaires domestiques, et notre compétence n'eût connu aucune borne.

Nous n'avons rien négligé pour entretenir cette heureuse et juste confiance dans le corps législatif. Nous avons tâché de mettre par-tout l'esprit public au niveau des circonstances ; nous avons écarté des fonctions importantes, quelques citoyens connus par leur incivisme ; nous nous sommes constamment efforcés d'amener tous nos frères à l'unité de principe, à l'unité de force, à l'unité de république ; nous avons vu, autant qu'il nous a été possible, les sociétés populaires ; nous en avons formé où il n'y en avoit pas ; c'est ordinairement dans ces assemblées que l'enthousiasme exécutoit le sacrifice de ces hochets du luxe, de ces décorations ridicules, de ces dons patriotiques que nous dé-

posons ici sur l'autel de la patrie, au nom des citoyens qui les ont remis en nos mains. (5)

Ces marques d'empressement, qui n'ont pas cessé pendant le long sejour qu'a exigé de nous l'accomplissement de notre mission, ont dû nous convaincre des avantages que peuvent produire de fréquens envois de commissaires tirés de votre sein, et munis d'instructions précises sur l'étendue et les limites de leurs pouvoirs; peut-être est-ce le vrai, le seul moyen de faire droit sur ces innombrables pétitions qui demeurent sans réponse. Il faudroit seulement que ces commissaires fussent assujettis à donner toutes leurs décisions par écrit, et motivées, et à en faire passer sur-le-champ copie à un comité de vérification, qui examineroit ces décisions, et vous en rendroit compte, pour que celles qui se trouveroient contraires aux lois pussent être réprimées.

Nous avons également éprouvé combien la présence des commissaires donnoit de ressort aux autorités constituées. Quelques-unes d'entr'elles, il est vrai, feront leurs efforts pour contrarier cette mesure, et l'on peut croire que des agens du conseil executif se joindront à elle pour se débarrasser, s'il est possible, de cette surveillance incommode, et pour en dégoûter soit les commissaires envoyes, soit la convention nationale elle-même.

Mais peut-être, citoyens, qu'en vous occupant des moyens de simplifier l'organisation du gouvernement, vous trouverez que de semblables commissaires, très-souvent changés, pourroient, *avec vos comités*, tenir lieu de conseil exécutif lui-même, et le remplacer avantageusement en diminuant d'un degré encore la hiérarchie des autorités, et mettant fin aux petites

---

(5) L'état des dons patriotiques remis aux commissaires de la convention nationale vers les départemens frontières des Pyrénées, par les sociétés des amis de la liberté et de l'egalité de Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, etc., par des officiers de plusieurs bataillons de volontaires et de troupes de ligne, par des sous-officiers et soldats du vingtième régiment, ci-devant Cambresis, réunis en société à Tarbes; par un grand nombre enfin d'autres citoyens dont la liste a été envoyée au comité des pétitions, section de correspondance;

Consiste en 670 livres en assignats; 240 livres en argent; 48 livres en or; 41 croix de Saint-Louis, une croix de Saint-Lazare, une épée monture d'argent, une chaîne d'or, une paire de boucles d'oreille de femme, et quelques plaques de hausse-cols, avec un grand nombre d'épaulettes, dragones, etc., en or ou en argent.

cabales de ceux qui se disputent la nomination des ministres. Si le grand vice de la constitution détruite étoit l'indépendance et la rivalité des pouvoirs ; si ce vice devoit nécessairement produire une nouvelle révolution, parce que son principe étoit de tout diviser, peut-être trouverez-vous que la nouvelle constitution doit avoir pour base de tout réunir ; car c'est bien moins en bornant le pouvoir des autorités dans leur étendue, qu'en abrégeant leur durée, qu'on échappe au despotisme. L'amovibilité des places, l'élection des magistrats, le concours nécessaire de plusieurs d'entr'eux pour l'émission de tout jugement, la publicité des décisions, voilà quels seront, dans tous les temps, la sauve-garde de la liberté et les véritables garans du salut de la république.

PIÈCE

POUR SERVIR DE SUITE

AU RAPPORT

DES COMMISSAIRES DES PYRÉNÉES.

Toulouse, 12 décembre 1792, l'an premier de la République Française.

J. G. LACUÉE, adjudant-général de l'armée des Pyrénées ; à L. CARNOT, commissaire de la convention nationale aux frontières des Pyrénées.

PAR votre réquisition, en date du 9 de ce mois, vous me demandez l'état où se trouvoit la frontière des Pyrénées au moment de notre arrivée, ce qui a été fait pour sa défense, tant en levée d'hommes qu'en approvisionnement de guerre et travaux de fortifications ; vous voulez que je vous dise quelles sont les mesures qui ont été prises pour l'instruction des troupes, leur casernement, leur discipline, leur tenue, habillement et équipement, ainsi que pour leur subsistance, le soin des malades, l'établissement et la fourniture des hôpitaux.

Vous me recommandez de ne pas oublier les difficultés d'exécution que j'ai rencontrées, les abus qui ont pu entraver ma marche, la situation précise des affaires dans le moment actuel, les besoins qui nous restent, et enfin les moyens par lesquels je prévois qu'il seroit possible d'y satisfaire avec toute l'économie que nous devons desirer, et la promptitude qu'il nous importe de donner à nos dispositions militaires pour qu'elles obtiennent le succès que nous avons droit d'en attendre.

Je vais, citoyen, répondre le plus succinctement possible à

vos demandes ; mais je dois vous prévenir qu'il me sera impossible de vous dire rien de positif sur la partie des Pyrénées, au-delà de Toulouse, parce que, ne l'ayant point visitée moi-même, je serois forcé de m'en rapporter à des comptes qu'on m'a rendus, et je ne puis répondre que de ce que j'ai fait ou vu par moi-même.

Je vais commencer par les troupes.

Au moment où nous sommes arrivés sur cette frontière, il y avoit, depuis Bayonne jusqu'à Toulouse,

Le fonds de trois régimens d'infanterie de ligne;

Un bataillon d'infanterie légère ;

Un dépôt du cinquième régiment de cavalerie ;

Cinq bataillons de volontaires nationaux.

Cette force s'est accrue de deux bataillons, venus l'un du département de la Dordogne, l'autre de la Haute-Vienne ; de deux bataillons levés, d'après vos réquisitions, dans le département de la Gironde ; d'un dans le département de Lot et Garonne ; d'un dans le département du Gers ; d'un dans le département du Lot; d'un dans les Hautes-Pyrénées, et d'un dans les Basses-Pyrénées. Je ne parle point ici d'un bataillon de la Haute-Garonne, que le défaut de solde a fait licencier, j'y reviendrai plus bas : ces troupes, réunies à celles qui étoient au-delà de Toulouse, forment un corps de 23,850 hommes ou environ, et dont le tableau est ci annexé sous le N°. 1.

Vous auriez, citoyens, une idée trop avantageuse de nos forces, si je ne vous disois pas un mot sur les différentes espèces de troupes dont le nom nous est consigné sur ce tableau.

1°. Infanterie de ligne.

Les régimens d'infanterie de ligne sont tous très-loin du complet, et je ne vois point de moyens de les compléter. Les volontaires absorbent les hommes qui se destinent à la défense de la patrie, et les recrues que fournissent les municipalités sont généralement loin d'être bonnes.

L'instruction est foible et ne peut guères être perfectionnée de quelques temps, parce que les officiers sont en grande partie trop jeunes ou trop vieux.

La discipline est presque par-tout plus que relâchée ; vous en avez été le témoin.

Les masses des corps sont en mauvais ordre, et celles des soldats sont encore dans un état plus déplorable.

Les troupes sont mal vêtues; il en est qui n'ont point encore reçu tout ce qu'il leur falloit pour 1791.

L'armement des troupes de ligne est bon.

2°. Infanterie légère.

Nous n'avons qu'un seul bataillon, mais il est bon; vous l'avez vu; malheureusement il est loin du complet; il devroit avoir 693 hommes pour le pied ordinaire, il n'en a que 500 environ; delà à 1015, grand pied de guerre, le *déficit* est énorme.

3°. Cavalerie de ligne.

Nous n'avons en cavalerie de ligne que des dépôts composés, suivant l'usage, de très-vieux chevaux et de très-jeunes cavaliers. L'instruction, le complet, la discipline sont comme dans l'infanterie; on ne peut gueres se promettre de grands succès avec de la cavalerie de ce genre, contre la cavalerie espagnole.

4°. Dragons.

Nos dragons sont à-peu-près comme la cavalerie.

5°. Hussards.

Il n'y a point de hussards dans cette armée, il seroit bon d'y en avoir au moins un régiment : il faut un peu frapper les yeux.

Remontes.

Je vous observerai, quant aux remontes, que nous serons infiniment embarrassés pour les faire, le pays étant dépourvu de chevaux jeunes et vieux. Nous n'éprouverions point cet embarras, si on n'avoit pas fait une extrême dilapidation des chevaux des émigrés et des chevaux de luxe.

Je vous dois, citoyen, une observation sur les haras en général. La ci-devant Navarre, le Béarn et le pays Basque, fournissoient jadis une quantité très-considérable de chevaux, très-bons. Aujourd'hui ces pays n'en fournissent presque plus, parce que l'Espagne achète tous les mulets qu'on veut lui vendre, les achète dès l'âge de six mois, et les paye très-cher. Il seroit

bon, citoyen, non d'empêcher cette espèce de commerce, vous connoissez ma théorie ; je suis ennemi de tout système prohibitif, mais de donner des primes d'encouragement aux citoyens qui éleveroient la plus grande quantité de chevaux, et des prix à ceux qui éleveroient les plus beaux.

Recrues.

Je vous ai parlé de la difficulté, ou même de l'impossibilité de completter les régimens de ligne, tant à pied qu'à cheval. Cette impossibilité, au moins, est réelle avec des Français : mais si le ministre l'eût voulu, s'il le vouloit encore, cette impossibilité disparoîtroit. Il ne faudroit pour cela, ainsi que je le lui ai mandé deux fois ; que de faire passer dans ces contrées des déserteurs, ou même des prisonniers allemands et Prussiens; vous sentez, sans que je vous les détaille, tous les avantages politiques, militaires et économiques de cette translation.

6°. Légion des Pyrénées.

L'assemblée législative, convaincue de la nécessité d'établir une armée sur cette frontière, décréta le 16 Septembre, qu'il seroit formé une légion nationale, nommée des Pyrénées, composée de 1600 hommes d'infanterie, 600 hommes de cavalerie, 200 hommes d'artillerie et 100 ouvriers ; et qu'elle auroit, outre l'artillerie de bataillon, une compagnie d'artillerie à cheval.

Le ministre d'alors assigna Auch pour la réunion de l'état-major de cette légion, et indiqua le premier Novembre pour l'époque de son rassemblement. Eh bien, le premier Décembre seulement, le ministre que j'avois stimulé en Octobre, a donné des ordres pour le logement de ce corps, mais il n'en a donné aucun pour sa levée, je veux dire pour les fonds ; et vous savez quel embarras ce corps eût éprouvé, si nous n'avions pas obtenu 100000 liv. du département du Gers; si le payeur des basses-Pyrénées n'avoit point mieux aimé courir le risque de se compromettre, que de laisser manquer à ce corps, l'occasion d'acheter des chevaux ; si le général Dubouquet n'avoit pas aussi pris sur lui d'ordonner qu'on lui livrât quelque argent ; sans ces moyens, ce corps se seroit dissous, et la France auroit perdu une troupe, qui par la composition de ses officiers, me fait concevoir les espérances les plus grandes.

Il sera essentiel que vous veuillez bien presser le ministre de

pourvoir à l'armement de cette troupe, et à ce qu'il lui soit distribué de bonne heure, l'artillerie dont elle a besoin.

Légion des deux mers.

Vous avez reconnu la nécessité de former pour cette armée une seconde légion : j'espère que votre demande aura été accueillie ; mais si elle ne l'avoit pas été avant votre arrivée, je vous engagerois à accélérer l'émission du décret que vous avez sollicité.

Miquelets ou Légions des Montagnes.

Versé dans la connoissance de l'histoire et dans la science de la guerre, vous avez connu de bonne heure qu'on ne pouvoit, voulant se mettre en mesure contre l'Espagne, se passer d'avoir à sa solde une nuée de miquelets ; vous avez voulu d'ailleurs préparer des cadres pour l'emploi des déserteurs Espagnols, je veux dire pour leur armée de ligne ; vous m'avez, en conséquence, par deux réquisitions successives, prescrit de lever six compagnies, formant un bataillon : cet ouvrage a été commencé, et avec un grand succès. Beaucoup d'Espagnols, un grand nombre de miquelets, beaucoup de montagnards ont accouru : les compagnies sont presque complettes, mais nous ne savons comment les armer, les habiller ; et qui plus est, les solder : c'est au point, que sans le civisme du citoyen Martinet, premier capitaine de ce corps, qui les a vêtus et soldés pendant deux mois, et le dévouement du citoyen Laussat, payeur des basses-Pyrénées, nous aurions été forcés de licencier ce corps, et vous sentez quel effet funeste cela auroit produit. Cependant, j'ai envoyé les réquisitions au ministre, et ce, dès le mois d'Octobre. Il est vrai qu'il n'a pas répondu, mais se taire quand je lui annonce que j'agis d'après vos ordres, c'est selon moi, répondre qu'on agit ou qu'on agira.

Citoyen, j'espère que vous ne perdrez pas un instant, dès votre arrivée à Paris, pour faire décréter les fonds nécessaires à cette légion. Je penserois même que vous pourriez écrire d'ici et que vous devriez demander qu'au lieu de six compagnies on en formât trente-six, je veux dire quatre bataillons.

8°. Bataillons de volontaires nationaux.

Nous voici arrivés à un article qui seul exigeroit un volume ; mais comme vous avez tout vu, je pourrai être court.

Les bataillons que nous avons sont presque tous levés depuis votre arrivée sur cette frontière, et c'est déja beaucoup dire.

Force.

Ces bataillons ne sont pas complets, et vous savez qu'il sera difficile de les compléter.

Composition physique.

Le desir de former des compagnies a fait admettre des hommes de toutes tailles et de tout âge; de-là des enfans, des vieillards, des hommes foibles et valétudinaires : nous serons heureux si nous pouvons mener à la guerre les trois quarts de ce qui sera réuni sous chaque drapeau.

Composition morale.

La composition morale est encore plus défectueuse que la composition physique. Vous avez vu quel esprit de cupidité anime la plupart de ces hommes, qui ne devroient être guidés que par le civisme; quel esprit de licence parmi des hommes qui au nom de la loi devroient être immobiles et muets. Tout cela passera je l'espère dans les camps, mais il faut absolument, vous l'avez bien senti, une maniere d'éloigner de l'armée tous ceux qui la déshonoreroient par leur insubordination, leur cupidité, ou *par l'esprit agitateur* dont ils seroient animés. Permettez-moi, citoyen, de recommander cet objet à votre sollicitude.

Officiers et sous-officiers.

C'est ici le *mali labes*; vous savez si tous sont dignes de leurs emplois, vous savez si la plupart ne les doivent point à l'intrigue, à l'or ou au cabaret, aussi, . . . vous l'avez vu. Il seroit encore possible, citoyen, de remédier à tout cela : deux moyens se présentent : une nouvelle élection à jour fixe, ou, ce que je préférerois, une loi qui ordonnât qu'à l'avenir on sera tenu de choisir les lieutenans colonels parmi les capitaines, les capitaines parmi les lieutenans, ainsi de grade en grade. Soyez assuré, citoyen, que ce n'est que du jour où cette loi sera promulguée que l'ordre et l'instruction arriveront, et que nous verrons l'intrigue et les autres moyens vils disparoître. Cette manière de

de monter aux emplois devroit, peut-être, être transportée dans la ligne ; elle est excellente, daignez y réfléchir, et vous vous en convaincrez.

Instruction.

Nulle ou presque nulle. Il manque de moyens tant actifs que passifs, je veux dire d'instructeurs et de lois. Le défaut d'instructeurs vient des bataillons ; le défaut de lois, du ministre. Il seroit essentiel qu'on obligeât le ministre à exécuter la loi du 7 août 1792. Il seroit encore essentiel qu'on fît faire un bon recueil de toutes les lois et réglemens qui les concernent, et que l'on se hâtât de leur en envoyer le nombre déterminé par un décret du corps législatif qui est resté sans exécution.

Habillement.

Cette partie, vous l'avez vu, citoyen, a souffert les plus grands retards, les troupes de ligne et les bataillons sont dans un état réel de délabrement ; cependant j'ai transmis au ministre la réquisition que vous m'avez faite au moment où vous avez su que la convention nationale avoit mis à la disposition du ministre une somme de vingt millions pour être employés à l'habillement des troupes. Je lui ai demandé, conformément à vos vœux, 4 ou 5 millions pour cette armée. Je sais que le ministre a demandé des états, j'imagine qu'ils lui ont été envoyés ; mais je n'ai encore aucune certitude qu'il y ait eu des corps habillés. Je dois vous le dire, soit négligence des départemens, soit mauvaise foi des fournisseurs, les premiers habits donnés aux bataillons ont été mauvais et très-mauvais.

Équipement militaire.

Beaucoup de bataillons manquent de cet équipement ; mais comme les fournitures de ce genre sont de longue durée et que l'armée en doit être pourvue, si le ministre le veut un peu, nous n'avons rien à desirer à cet égard.

Petit équipement.

Parmi les objets qui composent le petit équipement, les guêtres sont ce qu'il y a de plus défectueux : il sera presqu'indispensable d'en faire faire à tous les bataillons. Il y a eu encore plus d'ineurie et de mauvaise foi sur cet objet que sur tout autre.

Rapport de Carnot, Garrau, etc.

J'aurai l'honneur de vous observer qu'on doit bien se garder de les faire faire de laine : des guêtres de toile grise est tout ce qu'il faut. Faites tenir la main avec une extrême rigueur à ce que la retenue des deux sols, prescrite par la loi, soit exécutée, et cette partie marchera avant peu, sur-tout si l'on donne quelque attention à la fabrication de souliers.

Armement.

Cet article est des plus en arrière ; un très-grand nombre de bataillons n'ont point leur complet, presque tous ont de mauvaises armes, il faudra les armer tous si nous entrons en campagne et nos magasins sont vuides ; rien ne nous vient du Nord, parce que la Belgique absorbe tout. Il faut, citoyen, 40,000 armes neuves pour cette armée, sous peine de ne pouvoir la faire agir. J'ai fait à cet égard un très-grand nombre de demandes au ministre, mais je n'ai pas même obtenu des espérances.

Je dois vous observer que nous manquons encore plus de sabres que de fusils.

Je dois vous dire enfin que les départemens du territoire de cette armée, même de l'extrême frontière, ont été entièrement désarmés, qu'ils s'en plaignent, qu'ils en murmurent, qu'ils ont raison, que cela est peu politique et qu'il faut y pourvoir.

9°. Compagnies de chasseurs à pied.

Il y a sept de ces compagnies ;

Trois du département de la Haute-Garonne.

Deux du Gers.

Une de la Gironde.

Une de Paris.

Si on ne réunit point ces compagnies pour en former le noyau de la légion des deux mers, au moins devroit-on les réunir en un seul bataillon, ainsi on leur donneroit de l'ensemble, on leur feroit acquérir l'instruction dont ils ont besoin.

10°. Compagnies de chasseurs volontaires à cheval.

Il y a une compagnie de cette espèce dans le département de l'Hérault, il y en a à Bordeaux, il y en a à Clairac, à Toulouse ; il seroit utile qu'on les réunît de bonne heure, pour les exercer :

cela pourroit se faire, en vertu d'un décret de la législature, mais je pense qu'il vaudroit mieux que la convention en rendît un nouveau.

II°. Artillerie personnelle.

L'artillerie est incomplette, au moins celle qui est à Perpignan et à Toulouse, car j'ai fait completter en soldats celle de Bayonne. Je vous observerai néanmoins que les deux compagnies de Bayonne n'ont à elles deux que deux officiers; je ne sais à qui en est la faute, mais vous sentez à merveille combien il est instant de la réparer.

Ces cinq compagnies fussent-elles complettes, elles seroient beaucoup trop peu nombreuses. Convaincu qu'il importe d'avoir des hommes habitués aux manœuvres du canon, vous m'avez requis de former une école à Bayonne; cette école est formée, mais elle auroit grand besoin d'être fortifiée par quelques officiers d'artillerie. J'en ai demandé au ministre, il en enverra sans doute. Cette école auroit besoin d'être encouragée : l'officier qui est à la tête de cet établissement n'a point encore obtenu ce que vous aviez demandé pour lui. Peut-être faudroit-il que le ministre écrivît une lettre exhortatoire aux officiers et soldats d'artillerie qui sont à Bayonne, et sur-tout qu'il promît aux instructeurs des gratifications. Ils les méritent, ils les demandent, j'ai cru pouvoir les leur promettre.

Mineurs.

Nous avons quelques mineurs à Perpignan; le nombre n'en est pas assez considérable; si nous en voulons à Figuière, au château de Saint-Sébastien, nous serons obligés d'en avoir une quantité plus grande.

Ouvriers.

Nous avons à Bayonne quatre ouvriers et une escouade à Perpignan, pour construire, réparer, ou entretenir un train d'artillerie; ce n'est pas assez. Peut-être faudroit-il quatre compagnies: qu'on nous en donne deux cela suffira, ou du moins nous pourrons aller.

Besoins.

Troupes.

Après vous avoir parlé de notre avoir je passe à nos besoins.

Vous êtes cent fois convenu avec moi qu'il nous faut 65,000 hommes, 30,000 hommes pour chaque côté, si l'on entre par les deux en même-temps; ou bien 15,000 pour le côté où nous n'agirons point, 40,000 pour agir, et 10,000 pour couvrir notre ligne d'opération.

Le tableau n°. 1 est bien loin de cette force.

On nous avoit promis, m'a-t-on dit, d'envoyer à cette armée

La légion de Saint-Georges,

La légion Germanique,

Quatre bataillons de ligne de l'armée du Nord.

Deux bataillons du Lot et Garonne, qui étoient à Paris.

Deux bataillons du Lot, *idem.*

Un bataillon de la Dordogne, *idem.*

De la cavalerie et des dragons qui sont à Saint-Germain, et une portion de la gendarmerie qui est à Versailles ou à Fontainebleau.

On nous avoit promis d'ailleurs de nous rendre tout ce que nous avons dans l'armée des Alpes, et de nous donner les troupes dont l'état est ci-annexé sous le N°. 2. Le ministre semble ne pas voir que l'Espagne se propose de faire une guerre de mer; que nous l'en empêcherions, si nous nous armions puissamment par terre. Il ne voit pas qu'une paix est infaisable avec la maison de Bourbon; il ne voit pas que pour obtenir cette paix, c'étoit le cas de préparer une guerre vigoureuse; il ne voit pas que, cette armée organisée, il auroit pu la porter où il auroit voulu; s'il eût été convaincu de ces vérités, il n'eût pas cherché à tout enrayer, à tout paralyser en faisant rendre le décret du 15 novembre; ce décret qui est, il faut en convenir, la faute la plus grave et la plus singulière qu'un ministre ait jamais faite dans son propre intérêt, mais elle est faite; et si le mal n'est pas irréparable, il s'en faut de peu. Je ne citerai ici qu'un fait pour prouver tout le mal qu'a fait cette loi bonne en principes, mais mauvaise vu les circonstances. Un bataillon de la Haute-Garonne s'est dispersé, parce que le décret du 15 no-

vembre vous a mis, ainsi que les autorités constituées, dans l'impossibilité de lui faire payer sa solde. Qu'on redemande un bataillon à ce département, et alors on verra les effets de cette petite lutte du ministre contre les commissaires; et alors, mais trop tard peut-être, on sera convaincu que les petites idées d'ordre sont quelquefois incompatibles avec les grandes opérations politiques.

En me résumant sur cet article, je dis qu'il nous faut 60 à 65 mille hommes, et que ce n'est qu'avec cette force que nous pouvons espérer de faire à l'Espagne une guerre telle que notre intérêt et notre gloire le demandent.

Objets nécessaires à une armée de 60,000 *hommes ou environ.*

FONDS.

Il faut, pour les fonds nécessaires à la solde d'une armée de 60,000 hommes, ou pour menues dépenses,

en numéraire, ...	6,000,000
et en asssignats, ...	7,500,000
	13,500,000 liv.

et ce indépendamment des régies, des munitions de guerre, de bouche, etc, etc.

Cette partie n'exige qu'un payeur, un contrôleur et un petit nombre de commis.

VIVRES, DIRECTION.

Il sera aisé de se fournir des agens pour cette partie; le directeur-général est le seul très-difficile à trouver.

Je vous sauve les ennuis de l'énumération du nombre de commis, de boulangers, etc.

BLED ET FARINES.

Il faut s'approvisionner de 90,000 sacs de 200 liv. chacun; chacun de ces sacs ne produisant que 170 rations au plus, à cause de blutage, on n'aura que 15,300,000 rations; ce qui ne fera, pour 60,000 hommes, que pour 8 mois ou environ, et vous sentez qu'on ne peut s'enfourner en Espagne, sans avoir fait un approvisionnement de cette force; je vous obser-

verai, de plus, qu'il faudra manger du pain biscuité peut-être pendant 3 mois, ou du biscuit fort souvent.

Il seroit donc fort prudent de faire faire d'ors et déja 500,000 rations de biscuits. Il n'y a dans ce moment, dans les magasins de cette contrée, que 24,000 sacs de bled ou environ. On a donné, il est vrai, des ordres dans l'intérieur et dans l'étranger; mais seront-ils exécutés? Sans doute les craintes du peuple ont empêché un plus grand approvisionnement; mais la suspension des achats, ordonnée par le ministre, en a ralenti aussi les opérations.

N. B. Ne devant rien espérer des états voisins, et moins encore du théâtre de la guerre, cet approvisionnement doit être complet, ayant de tirer un coup de canon.

Une autre observation, et très-importante, c'est que le ministre a ordonné de donner le pain aux volontaires nationaux, et ce sur le pied de 28 onces; ce qui ajoute énormément à la consommation.

Légumes secs.

L'approvisionnement des légumes sera aisé à faire; je ne le mets ici que pour mémoire. Il en est de même du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre; le ministre n'a qu'à vouloir, et tout cela se trouvera même à un bon prix. Je lui ai adressé beaucoup de soumissionnaires dans ces frontières; j'imagine qu'on a fait passer les soumissions au comité des achats, mais je n'en ai aucune certitude, car on ne m'a pas accusé la réception de mes envois.

Riz.

Il faut 7,500 quintaux de riz, et nous n'en avons que 2000.

Équipages des vivres.

Tous les équipages doivent être traînés par des mulets; ainsi on économisera les chevaux, et on offrira un débouché aux mulets, dont la sortie est prohibée.

Comme on ne peut presqu'espérer aucun moyen de transport ni de la frontière, ni du théâtre de la guerre; comme nous n'aurons aucune rivière pour nous, il faut que l'équipage des vivres soit très-fort et très-complet; il le faut encore, afin de pouvoir passer avec facilité dans des chemins difficiles à parcourir.

On ne donne ordinairement à une armée que deux journées ou deux journées et demie ; il seroit imprudent à nous de nous embarquer avec moins de quatre journées, aucune rivière ne pouvant faciliter nos approvisionnemens.

Il faut pour une marche, à une armée de 60,000 hommes ou environ, au moins 14 équipages de 24 caissons ; ce qui fait 336 caissons, et pour 4 marches, 1344 caissons.

On doit ajouter à ce nombre au moins 50 équipages de caissons destinés non à traîner, mais à porter, afin de faire le service dans les endroits difficiles et pour les détachemens. Comptons sur les 1400 caissons à 4 bêtes de trait, 5600 mulets.

FOURRAGES.

Cette armée doit avoir en cavalerie	8000
Chevaux des vivres	5600
Hôpitaux	600
Artillerie de régiment, de réserve et du parc	8800
Chevaux d'officiers d'infanterie	3300
État-major	500
Chevaux de pelotons ou petits charriots	3000
Charriots de parc	3000
	32800

Réduisons à 30,000 chevaux ou mulets, afin d'avoir des nombres ronds.

Il faut, pour cette armée, 800,000 quintaux de foin, près de . . . . . 800,000 quintaux de paille, et environ . . . . . 332,000 sacs d'avoine.

Voyons ce que nous avons.

Suivant le compte, au premier novembre, il y avoit dans les magasins 33,800 quintaux de foin, et il nous en faut 800,000 ; c'est donc 700,000 quintaux ou environ à acheter.

L'armée étoit décrétée en septembre ; en octobre et même en novembre on n'avoit donné aucun ordre d'acheter ; dans l'automne, on auroit pu acheter à 30 ou 35 sols, à présent on acheteroit à 2 liv. 10 sols, plus tard on achetera à 4 liv., puis à 6 liv., et peut-être et certainement le service manquera. On m'avoit offert, dans un seul point, 20,000 quintaux à 2 liv.,

rendu au magasin ; je n'ai pas osé les acheter, parce que le ministre avoit suspendu tout achat, et que je n'avois pas de commission pour cela.

Paille.

Suivant le compte, il y avoit en magasin, au premier novembre, 7 à 8 mille quintaux de paille; on peut dire que ce n'est rien, vu les 800,000 quintaux dont nous avons besoin; on peut donc prévoir que le service manquera totalement. Comment couchera le soldat ? Je l'ignore, mais ce ne sera pas sur la paille française, et l'on sait qu'il n'en trouvera pas en Espagne.

Avoine.

Il nous faut 332,000 sacs d'avoine ; nous en avons 33,000 boisseaux, c'est un douzième, mais je pense que cette branche de service pourra marcher, si on le veut.

Vous voyez, citoyen, que nous sommes bien loin d'être approvisionnés.

Hôpitaux des Armées.

120 ou 140 chariots doivent suffire pour les hôpitaux, ainsi il nous faut 600 mulets ; j'imagine que le ministre y aura pourvu.

Quant aux employés cela sera aisé à trouver ; il s'en présente dix pour chaque place, mais le choix ne sera pas aisé à faire, et il seroit bien intéressant qu'on laissât ce choix au comité de santé, pourvu que ce comité soit bien composé.

Chevaux de peloton.

Une compagnie est chargée de fournir 600 voitures à deux roues attelées d'un seul mulet, et 300 mulets d'aide. Je crois que le nombre des voitures est suffisant, car on ne pourra pas même les conduire par-tout ; il faudra au moins 1,000 mulets d'aide, et peut-être davantage.

Il est nécessaire de former l'approvisionnement, afin de n'être point obligé de faire contribuer le pays.

S'il étoit reconnu que les voitures ne peuvent servir, il faudroit calculer sur 3,000 mulets.

Il y a une observation bien importante à faire, c'est de laisser cet équipage et tous les autres en arrière jusqu'au moment où

l'on partira, afin de ménager les magasins ; c'est en Limosin ou en Xaintonge qu'on doit les laisser jusqu'au premier coup de canon.

Chevaux de parc.

J'avois calculé sur 3,000, c'est-à-dire, 750 chariots, la compagnie en doit fournir 1,000, mais ils ne doivent être attelés que de deux mulets. Je crois que cela ne suffit pas, vu la difficulté du pays, il faudra ajouter à ce nombre ; au lieu d'ajouter en chariots, je crois qu'il seroit bon d'ajouter quelques centaines de mulets de bât.

Je ferai pour cette partie du service la même observation que j'ai faite pour les chevaux de peloton.

Tentes.

Je n'entrerai pas dans l'énumération des tentes et de leurs différentes parties, mais je crois le service assuré, soit par ce qui est arrivé ou annoncé, soit par ce qui se pourroit faire dans le pays, soit par ce qui pourroit venir aisément de Paris.

Artillerie matérielle.

Me voici au grand et au difficile.

Le tableau n° 3 vous fera connoître notre demande, et en même tems nos besoins, car il n'y a pas sur cete frontière une pièce de canon de trop dans les places ; convaincu que les armées françaises doivent principalement leurs succès à leur artillerie, et que sans cet agent puissant on ne doit rien entreprendre, parce que l'on ne peut rien exécuter ; vous avez, dès votre arrivée, fait tout ce qui a dépendu de vous pour procurer à cette armée une artillerie matérielle formidable, achat et envoi de 49 milliers de cuivre, transport de tous les vieux bronzes et vieux cuivres, demande d'ouvriers pour la fabrication des affûts et caissons, ordre de travailler à la construction de ces objets à Bayonne et à Bordeaux, envoi de commissaires à Rochefort pour traiter des constructions et d'achats de canons ; voilà une idée de vos réquisitions sur cet objet important. Moi, de mon côté, j'ai écrit et récrit au ministre, je l'ai prié, pressé, je lui ai envoyé des soumissions pour du fer coulé, je lui ai indiqué tous les moyens que le besoin d'avoir dans ces contrées une artillerie matérielle, pouvoit et me devoit inspirer, mais

vos soins et les miens n'ont point été couronnés par le succès que vous deviez en attendre et que vous auriez obtenu, je ne dis pas si vous aviez été secondé, mais si vous n'aviez pas été croisé, combattu avec obstination. Le cuivre que vous aviez acheté n'avoit pas été payé il y a huit ou dix jours; l'officier d'artillerie, directeur à Bayonne, n'a reçu ni ordre, ni fonds: le directeur du parc ici n'a ni argent, ni bras, ni poudres, ni ordres; l'état major n'a pas une seule once de poudre, un seul canon, une seule gargousse; c'est au point que si la municipalité de Toulouse n'avoit pas eu la bonté de nous prêter quelques cartouches, nous aurions été forces de faire partir sans munitions un détachement requis pour aller prévenir une insurrection dans un département voisin. Le petit nombre d'artilleurs qui se trouvent à Toulouse reste depuis un mois les bras croisés, tandis qu'ils devroient agir avec l'activité la plus grande; car même avec tout le zèle possible je doute qu'ils eussent pu, en commençant du jour de leur arrivée, faire tout ce que les circonstances exigeoient d'eux. Le ministre a plus fait; il y avoit à Lyon de l'artillerie pour cette armée, eh bien! le ministre en a, dit-on, suspendu la marche et peut-être changé la destination. Il y a à Lyon un attelier magnifique; eh bien! cet attelier est, dit-on, dans l'inaction. Nous ne savons pas si Rochefort et Toulon travaillent; nous ignorons si le ministre a tiré quelque chose de Nice, de Mons ou de Malines, mais ce que je sais bien, c'est que le travail pour notre artillerie a été fait par les bureaux, qu'il a été présenté au ministre, mais qu'il est resté sans exécution, quoique le comité des finances et Cambon lui-même aient, m'a-t-on dit, approuvé la distribution des fonds proposés pour la formation d'un parc d'artillerie sur cette frontière.

Nota. Je viens d'être instruit que les fonds vont vous être envoyés.

Citoyen, je n'aime pas la guerre, vous le savez, aussi si je presse si fort le ministre, c'est uniquement pour mettre cette frontière dans un état respectable, et parce que je suis convaincu que l'Espagne étant actuellement notre ennemie et devant l'être jusqu'à ce qu'elle ait fait sa révolution, nous devrions même en pleine et durable paix, former à Toulouse un parc d'artillerie pour 60,000 hommes, une fonderie, un arsenal, etc. Toutes les raisons militent en faveur de cet établissement, vous les connoissez et je les ai détaillées dans une lettre écrite au ministre et que vous trouverez dans ma correspondance.

Armes.

En parlant des gardes nationales, je vous ai dit qu'il nous faut 40,000 armes et que nous n'avons reçu aucun sabre.

Souliers, chemises.

Les armées du Nord crient sans cesse qu'elles manquent de souliers. J'ai proposé au ministre d'en faire fabriquer à Esparen, où l'on en fait jusqu'à 7 ou 800 paires par jour, mais le ministre n'a point répondu.

Des chemises pourroient aussi aisément être faites dans ces contrées, car des fournisseurs de Montpellier viennent acheter à Agen, lieu du rendez-vous de toutes les toiles, mais je ne sache pas qu'il y ait des ordres.

Habillement.

J'ai envoyé au ministre une grande quantité de soumissions soit pour l'habillement, soit pour des légumes, du vin, de l'eau-de-vie, mais point de réponse; il semble qu'on veut décourager ou mortifier les chefs de cette armée, et leur ôter le desir de mettre cette frontière sur un pied respectable, mais on n'y réussira point. Tandis qu'ils conserveront leurs emplois, ils agiront et demanderont tout ce qu'ils croiront utile à l'armée: s'ils ne peuvent l'obtenir, ils déposeront l'autorité dont ils sont revêtus, car ils n'en sont ni amoureux ni jaloux. Je vous conseille, citoyen, de demander qu'on fabrique d'avance 18 ou 20,000 paires de culottes pour distribuer ou vendre au soldat dans le cours de la campagne; 3 ou 4000 vestes et autant d'habits, et qu'on ne perde aucun instant pour terminer tout l'habillement, tant de 1791 que de 1792.

Viande.

L'approvisionnement en viande, pour cette armée, ne m'est pas connu; tout ce que je sais, c'est que beaucoup de personnes vouloient faire ici des traités.

Après avoir songé à l'armée agissante, je vais parcourir, d'un coup d'œil rapide, les places et les fortifications, ainsi que les cantonnemens.

Vous m'avez, par différentes réquisitions, chargé de plusieurs

objets relatifs aux places; vous avez voulu que quelques-unes fussent mises à l'abri d'une attaque à la prussienne ; que d'autres vissent leur armement fortifié ; que des forts fussent pourvus de quelques provisions de bouche, comme riz et viande salée, et qu'il fût par-tout arrangé des hôpitaux sains et salubres, et fabriqué quelques lits pour les casernes.

J'ai transmis vos réquisitions au ministre, j'ai donné quelques ordres de détail pour leur exécution ; mais la théorie du ministre, sur les réquisitions des commissaires de la Convention, a presque tout arrêté. Cette théorie est consignée dans une lettre du ministre, en date du 24 novembre, et que je n'ai reçue qu'hier 11 décembre. « En envoyant des commissaires » aux armées, la convention a borné leurs pouvoirs, elle leur » a interdit toutes fonctions administratives. Ils peuvent faire » des réquisitions, mais non ordonner des dépenses ; ainsi, » citoyen, toutes réquisitions, du genre de celles qu'ils vous » ont adressées, si elles doivent occasionner des marchés, ne » peuvent être exécutées qu'après que le ministre aura ap- » prouvé les dépenses qu'elles exigeroient. » Cette théorie est une conséquence de la loi du 15 novembre, et par conséquent bonne aujourd'hui ; mais peut-elle avoir un effet rétroactif? Mais cette théorie est-elle applicable à des pouvoirs aussi vastes que ceux dont vous êtes revêtus ? je ne juge pas cette question ; obéir est mon devoir. Cependant je vais vous rendre compte de l'état des choses.

Fortifications.

Le général Guillaume Resnier, commandant à Bayonne, se plaint que rien ne marche, qu'une seule redoute est entreprise, qu'elle ne sera terminée qu'en février, et que le reste est, dit-il, dans le même état où nous l'avons laissé. On répond toujours au général Resnier qu'on attend des fonds. Je ne sais, je vous l'avoue, s'il se fait encore quelque agiotage sur les fonds, ou si l'on est intéressé à faire crier les entrepreneurs, et par conséquent à faire languir les ouvrages ; mais vous savez combien de plaintes vous avez reçues : on seroit quelquefois tenté de penser que peut-être, on ne vous a fait retirer le droit d'ordonner les paiemens, que pour vous empêcher d'être juste, en faisant solder des malheureux qui ont donné à la Nation leurs fonds, leur temps et leur industrie.

On se plaint de même que les travaux d'Andaye ne marchent point avec l'activité que vous avez desirée.

Il est aussi besoin de presser l'armement que vous avez ordonné pour Saint-Jean, Navarreins et Lourde. L'officier d'artillerie qui a fait sa tournée avec nous, se plaint avec raison qu'il n'est pas secondé, et vous savez que vous n'avez demandé que l'absolu nécessaire.

Cantonnemens.

Je reçois journellement des plaintes des troupes cantonnées sur les bords de la Bidassoa et de la Nive, au sujet de leur traitement; elles réclament avec force les deux sols que vous leur avez si justement accordés; lorsque ces troupes pouvoient exiger la paye de guerre, ainsi que la loi les y autorise, ainsi que cela se pratique dans le Nord, c'est être bien mal adroit de leur retirer le léger adoucissement que vous leur avez accordé. Je vous engage, citoyen, a faire régler tout cela à votre arrivée à la Convention.

Lits.

Le dernier objet dont je vous entretiendrai, ce sont les lits. A votre arrivée à Bayonne, vous reconnûtes la nécessité d'en faire fabriquer; parce que les entrepreneurs n'en avoient qu'une trop petite quantité pour Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Navarreins, Andaye, etc.; parce que vous ne voulûtes plus que les habitans de ces contrées fussent foulés par le poids du logement en nature; parce que vous desirâtes que le soldat fût réuni; parce que vous estimâtes que le loyer qu'on paye à l'habitant, quoique très-cher, ne le dédommage point. Vous me requîtes de faire fabriquer cinq cents lits, parce que vous n'aviez pas le temps d'attendre les trois mois que tout marché accorde à l'entrepreneur. La municipalité de Bayonne s'est prêtée à vos desirs avec un civisme et un désintéressement que la Convention a loué, et qui le méritoit. Encouragés par cet essai, reconnoissant que les besoins n'étoient pas satisfaits, vous m'avez demandé une seconde fourniture et la municipalité s'est encore dévouée; mais elle éprouve aujourd'hui, ce à quoi elle ne devoit pas s'attendre, des retards pour le remboursement des avances que ses commissaires ont faites, et ce sous prétexte de la loi du 15 novembre. Mais cette loi ne parloit que de l'avenir; donc tout ce qui avoit été précédemment fait n'étoit

pas dans le cas de la loi. Si les lits eussent été chers ou mauvais, si le ministre n'avoit pas été prévenu, les retards seroient à leur place ; mais rien de tout cela n'est vrai.

Le ministre a été instruit à temps ; il a approuvé la confection, et cependant les fonds n'ont pas été ordonnés. Quant aux prix des lits, ils ne coûteront guères, avec de très-bonnes marchandises, que 126 et 130 livres ; et je sais que vos collègues des Pyrénées orientales, en avoient fait adjuger à deux cents, qui depuis ont été réduits à 180. Je sais encore qu'à Pau, on n'a pas voulu les faire à 170 livres, pourquoi donc ne paye-t-on point? Je l'ignore, mais je soupçonne que la compagnie des lits militaires, a voulu dégoûter les citoyens d'aller sur ses brisées, et de montrer quels sont ses bénéfices : je soupçonne que le ministre a voulu conserver la ligne de démarcation entre les pouvoirs, afin d'en avoir un, sans faire attention si l'opération est mauvaise.

Le ministre, en approuvant la fabrication des premiers lits, m'a prescrit de faire des demi-fournitures : il a raison, j'en ai donné les ordres, mais nul ne veut se charger de la fabrication des châlits, ni même les ordonner, parce que tout est enrayé par la loi du 15 Novembre. J'avoue d'ailleurs, que je ne me serois point déterminé à donner 10 ou 11 livres d'un lit-de-camp, lorsque le châlit en bois de chêne ne coûte que 12 livres.

En me résumant, citoyen, je vous dirai que dans les circonstances où nous nous trouvons avec l'Espagne, il faut préparer une armée, et que rien ne marche.

Que la paix fût-elle assurée avec l'Espagne, il ne faudroit pas moins établir ici un parc d'artillerie.

Que tout est enrayé par la loi du 15 Novembre, et qu'il est impossible que nous marchions, soit en paix, soit en guerre; si, comme cela vient de nous arriver à Pau, nous sommes obligés d'avoir une autorisation spéciale du ministre, pour payer le blanchissage des draps des soldats. Je sens bien qu'il faut empêcher des corps administratifs de disposer des deniers de l'état, qu'il faut mettre le plus grand ordre dans la perception et la dépense de la fortune publique ; mais il y a bien loin de-là à la défense formelle de faire aucune dépense non-autorisée par le ministre, sur-tout quand on est à deux cents lieues de Paris, et dépourvu de tout établissement, et qu'il est nécessaire de déployer une grande activité. Je vous l'avoue, citoyen, convaincu que la guerre d'Espagne sera une vraie guerre, parce que je pense que cette contrée n'est point mûre à la liberté ;

je dois vous dire que dans l'état actuel des choses, il est, non pas impossible, de se mettre en défensive contre l'Espagne, car nous y sommes, à peu de choses près, mais d'agir offensivement contre cette puissance avant le mois de Septembre; mes raisons sont que tout nous manque, que nos troupes ne sont, ni formées, ni exercées, et qu'il seroit souverainement imprudent d'entrer dans le pays, si nous n'y menons une armée bien approvisionnée sous tous les rapports, et habituée, je ne dis pas à combattre, mais à marcher, à camper; et vous conviendrez que nous ne pouvons obtenir tout cela, que dans le cours de l'été: je dirai plus, c'est que nous ne devons peut-être entrer en Espagne que pendant l'hiver, afin de prévenir les maladies, effet de l'extrême chaleur du climat. Quant à moi, je me garderai bien de servir, comme chef de quelque parti, si je ne suis pas certain que tout ce que je vous ai demandé par ce mémoire, nous sera accordé, car tout est nécessaire. Je pense que la patrie, à qui je dois mes services et ma vie, n'est pas en droit de m'ordonner de concourir, autrement que de mes facultés physiques, à une expédition pour laquelle elle ne nous auroit pas fourni tous les moyens de vaincre l'ennemi, en ménageant en même-temps le sang de mes concitoyens, et assurant leurs subsistances; je vous le dis avec franchise, si l'on entre avant Septembre, et sans être sur un excellent pied, on fera en Espagne une campagne à la Brunswick.

J. G. Lacuée, chef de l'état-major.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.